

CC. Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur. Question orale de P. DEBRY, Conseiller communal, relative à l'ancien vestiaire du club de rugby et au terrain y attenant.

GR. Toepassing van het artikel 51bis van de reglement van inwendige orde. Mondelinge vraag van P. DEBRY, gemeenteraadslid, aangaande de vorige kleedkamer van de rugby club en het aangrenzend terrein.

P. DEBRY pose la question orale suivante :

P. DEBRY stelt de mondelinge vraag :

Le club de rugby occupe toujours le bâtiment de la rue Scherdemael qu'elle loue à la Commune où était situé son vestiaire.

D'importants travaux ont été récemment réalisés sur le terrain contigu : nivellement, placement de dolomie, placement d'une clôture.

Aujourd'hui, il apparait que la Commune souhaite reprendre ce terrain pour le confier à la "Maison Verte et Bleue".

Afin de clarifier la situation que me semble quelque peu confuse, pourriez-vous me dire :

- Le club de rugby dispose-t-il toujours d'un bail pour le terrain dont question ?*
- Dans la négative, a-t-il été prévenu dans les formes légales de la rupture du bail ?*
- Qui a commandé les travaux qui ont été réalisés sur ce terrain ?*
- Qui les a réalisés ?*
- Combien ont-ils coûtés ?*
- Quel usage futur est-il prévu sur ce terrain ?*

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que le RSCA-Rugby a un bail pour la maison de la rue Scherdemael depuis 1983. Il n'a pas de bail pour le terrain contigu qui est cependant utilisé par le RSCA-Rugby pour du stockage et comme parking. Ce terrain a fait, ces derniers mois, l'objet de plusieurs dépôts d'immondices et n'était pas entretenu. Le RSCA-Rugby a demandé à la Commune de l'assainir. C'est le service des travaux publics qui a évacué les immondices, mis de la dolomie et placé une clôture de façon à remédier aux problèmes rencontrés. Cependant, la Commune a donné en juin 2016, par une décision du Conseil, une partie de la parcelle H238a en gestion à la "Maison verte et bleue" qui envisage sur ce terrain un espace ludique et, dans le bois, de créer un chemin qui rejoint le chemin vicinal de la Scherdemael à la rue de Neerpede. Une demande de subsides a été introduite à cet effet auprès de la Région. L'aménagement récent est donc provisoire mais, de manière plus générale, le succès du RSCA-Rugby depuis qu'il occupe le nouveau club-house amène, certains weekends, des problèmes de stationnement dans la zone. Le Collège examine les possibilités d'organiser un espace de parking dans la zone tout en respectant le caractère verte de cet endroit. Ceci fera l'objet de discussion entre la Commune et la Région.

P. DEBRY demande si l'aménagement prévu par la "Maison verte et bleue" est compatible avec l'aménagement récemment réalisé en dolomie et avec des clôtures, ou bien celles-ci seront elles enlevées ?

Monsieur le Bourgmestre-Président précise qu'on verra ce qui est introduit car pour l'instant, ce ne sont que des esquisses et des schémas. Il faudra voir aussi si le projet est subventionné, si oui, dans quelles conditions peut-on réaliser cet aménagement.

P. DEBRY a l'impression que cet aménagement subodore un futur problème de non-

communication.

